

# ASSOCIATION DES USAGERS DE LA LANGUE FRANÇAISE (ASULF)

## Rapport d'activités du bureau

### Rapport moral du président

1991-92

---

L'ASULF continue de promouvoir le bon usage du français au Québec depuis six ans. C'est là un truisme, mais il est bon de l'affirmer de façon explicite, ne serait-ce que pour rappeler la raison d'être de notre association contenue au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts dont le texte suit:

- L'Association a pour but de contribuer à la promotion et au progrès de la langue française.

#### Fonctionnement de l'Association

- L'ASULF fonctionne grâce à l'appui fidèle de ses membres qui lui ont versé 2 955 \$ de cotisations et 1 602,38 \$ en dons, aussi grâce à une subvention de 5 000 \$ du ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française et d'une subvention de 3 000 \$ du Conseil de la langue française. Enfin, il faut mentionner le travail bénévole dont vous ne soupçonnez pas l'ampleur.

Le Bureau a tenu quatre réunions au cours de l'année. Quelques-uns des membres du Bureau se sont en outre réunis à quelques reprises.

L'effectif de l'Association est resté stable au cours de la période écoulée, comme le fait voir une feuille qui vous a été expédiée avec l'avis de convocation et qui sera annexée au présent rapport.

- L'ASULF n'a pas fait de campagne de recrutement comme l'année précédente. Cependant, elle se propose d'en faire une auprès des 2 000 membres du nouvel ordre professionnel reconnu par l'Office des professions sous la dénomination, pas très heureuse en français, de Corporation des traducteurs et interprètes agréés du Québec. L'Association va expédier aussi le dernier numéro de son bulletin à plus de 400 avocats et à une centaine de notaires avec une invitation à devenir membres.

- Pour la première fois depuis six ans, l'ASULF publiera deux bulletins au cours d'une année au lieu d'un seul comme par le passé, afin de bien informer ses membres et de les raffermir, au besoin, dans leur volonté de faire partie d'un groupe d'action qui veut valoriser le français au Québec.

#### Action de l'Association en 1991-1992

- Après avoir fait le relevé de toutes les interventions de l'Association, nous avons été surpris de constater qu'il y en a eu plusieurs centaines au cours de l'année. C'est un nombre très élevé, trop peut-être, parce qu'il peut laisser croire que l'Association s'est éparpillée indûment. Nous n'énumérerons donc pas toutes ces interventions; nous ne voulons pas abuser de votre patience.

a) Sessions de formation syndicale

Le président a participé à trois sessions de formation syndicale de la F.T.Q., soit le 13 janvier 1992 à Montréal, le 20 janvier suivant à Saint-Jérôme et le 27 du même mois à Hull. Ces sessions ont porté sur la langue des conventions collectives; les participants ont semblé les apprécier.

b) Participation à des événements particuliers

Le président a assisté à la rencontre nationale sur la francisation organisée par la F.T.Q. les 8 et 9 avril derniers à Laval. Plusieurs centaines de syndiqués de cette centrale ont participé à cette journée.

Il a aussi participé à la XIV<sup>e</sup> biennale de la langue française qui s'est tenue du 30 octobre au 6 novembre 1991 à Lafayette en Louisiane et y a prononcé une communication intitulée «La qualité de la langue et la féminisation du discours», communication qui, il faut le dire, n'est pas passée inaperçue.

L'Association a été présente au cours de la semaine du français à Charlesbourg à un kiosque, alias stand, préparé par le ministère de l'Énergie et des ressources.

c) Plaintes au Commissaire aux langues officielles

L'Association s'est adressée à trois reprises au Commissaire aux langues officielles à Ottawa pour lui souligner des violations de la Loi sur les langues officielles du Canada. Elle l'a fait dans les cas suivants:

- licence de pilotage délivrée par le Ministère des Transports et rédigée dans une langue au mieux incorrecte
- reçu de stationnement en anglais à l'aéroport de Sainte-Foy
- fautes de français dans l'inscription du Ministère de la Défense nationale dans l'annuaire téléphonique pour la ville de Québec

d) Plaintes à la Commission de protection de la langue française

L'Association a déposé sept plaintes à la Commission de protection de la langue française qui concernaient toutes la vente de produits fabriqués à l'étranger et vendus au Québec sans la moindre indication en français. La Commission s'est occupée de ces plaintes.

e) Lois et règlements

L'Association est intervenue au sujet du projet de loi N° 163 concernant la Loi sur la publicité le long des routes à la suggestion du président du Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole, le juge Richard BEAULIEU. Celui-ci s'en prenait à l'emploi dans ce projet de loi du mot «localisé» dans le sens de «located» et il nous a demandé d'appuyer sa démarche auprès du comité de législation. L'ASULF s'est rendue à cette demande et le législateur a finalement éliminé cet anglicisme du projet de loi.

L'Association est également intervenue à l'occasion de l'étude par la Commission de l'économie et du travail du projet de loi N° 185 qui modifiait la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction. Nous avons demandé au législateur de corriger quatre ou cinq fautes dans ce projet de loi. Nous ne savons pas le traitement qui sera réservé à nos suggestions puisque le sort du projet de loi lui-même n'est pas encore fixé.

En matière de réglementation, l'Association est intervenue à de nombreuses reprises au moment de la publication de projets de règlements à la Gazette officielle du Québec. Elle l'a fait principalement dans les dossiers suivants :

- Règlement modifiant le Règlement sur la formation professionnelle et la qualification professionnelle de la main d'oeuvre de l'industrie de la construction;
- Règlement concernant le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec

- Projet de règlement sur l'admission et la pratique de la profession d'agronome
- Projet de règlement sur la formation professionnelle des avocats
- Règlement sur la sécurité dans les bains publics
- Règlement sur les permis de conduire
- Règlement sur les frais exigibles par la Régie du logement
- Règlement concernant une entente en matière de sécurité sociale entre Québec et le gouvernement de Malte
- Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers

Il ne nous a pas été possible de vérifier le sort qui a été réservé dans chaque cas à nos suggestions. Nous savons cependant que le gouvernement entend y donner suite pour ce qui concerne les ententes en matière de sécurité sociale à intervenir entre le Québec et les gouvernements étrangers.

- f) Écrits du gouvernement du Québec et d'organismes gouvernementaux
- Commission des normes du travail (publications diverses)
  - Commission de la santé et de la sécurité du travail (appel d'offres)
  - Société d'assurance automobile du Québec (émission de permis)
  - Ministère des Communications (carte concernant le service interurbain et document ministériel intitulé «Pour une politique québécoise des communications: d'abord récupérer les pouvoirs»)
  - Ministère de l'enseignement supérieur et de la science (formulaire)
  - Ministère de la Justice (rapport annuel, formulaire de taxation de témoins, rapport d'activités de la Direction des services judiciaires)
- g) Écrits des municipalités
- Chicoutimi (fêtes du centenaire)
  - Montréal (Corporation des célébrations du 350<sup>e</sup> anniversaire, S.T.C.U.M. «Guide d'uniformisation de rédaction»)
  - Québec (avis public publié dans Le Soleil)
  - Sainte-Foy (le journal «Carrefour», les corporations de loisirs)
  - Sillery (dénomination des bâtiments)
- h) Écrits des universités
- Université Laval
  - Université du Québec à Chicoutimi
  - Université de Sherbrooke
- i) Écrits des ordres professionnels
- L'Association a communiqué avec différents ordres professionnels pour leur faire des observations sur certains documents destinés à leurs membres et au public et aussi à certaines sociétés de professionnels libéraux (Ogilvie et Renault : avocats en litige), au Journal (du) Barreau (éligible, amendement), etc.
- j) Écrits des entreprises commerciales et industrielles
- Restaurant «Au petit coin breton» à Sainte-Foy (fautes au menu)
  - Bell Canada (facture mensuelle, montant éligible, contrat pour l'achat d'un télécopieur)
  - Confédération des caisses populaires Desjardins (heures d'opération)
  - Caisse populaire Laurier (rapport annuel)
  - Caisse populaire des fonctionnaires (Reer collectif)
  - Cooprix de Sainte-Foy (change, escompte)
  - Sears (enveloppes : De - FROM)
  - Maison française du tourisme (l'adresse à Montréal)
  - Société Birks (feuillelet accompagnant la carte privilège)
  - Hôtel Saint-André à Montréal
  - Mutuelle des fonctionnaires du Québec (éligible)
  - Banque Laurentienne (relocalisé)
  - Les fromages Saputo

- France Télécom (2 villes du Québec dans le Guide du téléphone international)
- Ducros & fils S.A. et Amora S.A. de France (tomato ketchup)

k) Médias

L'Association a écrit à quelques reprises à différents journaux et périodiques comme le Journal de Montréal, le Journal de Québec, le Devoir, La Presse, le magazine russe Spoutnik, le magazine Protégez-vous, le bulletin Touring du Club automobile, le magazine Géo, le journal I.G.F. (Institut de la gestion financière du Canada) pour attirer leur attention sur des fautes de français.

L'Association a communiqué à quelques reprises avec la Société Radio-Canada, quelques stations de radio à Québec de même qu'avec l'entreprise Vidéotron pour leur faire certaines observations. L'Association a écrit à trois reprises à cette dernière entreprise pour lui demander pourquoi elle avait décidé de donner à une invention québécoise destinée d'abord à des Québécois une dénomination surprenante mi-française mi-anglaise, soit celle de Vidéoway. Jusqu'à présent, cette entreprise a gardé le silence absolu.

l) Divers

Enfin, l'Association fait des interventions à des organismes comme la Fondation canadienne des maladies du coeur, le parti libéral du Québec (congrès spécial), la Société Canada 125 (célébrations), etc.

m) Conventions collectives

- Université de Montréal

L'Association s'est adressée à l'Université de Montréal et au syndicat de ses professeurs pour attirer leur attention sur un certain nombre de fautes de français dans leur convention collective. Tant l'université que le syndicat nous ont répondu rapidement en nous assurant qu'ils allaient tenir compte de nos observations et nous ont remercié d'avoir fait cette intervention. Nous avons donc raison d'être confiant.

- Secteur public et parapublic

Il s'agit des conventions collectives concernant les professeurs de CÉGEPS représentés par la Centrale de l'Enseignement du Québec et les professeurs de CÉGEPS représentés par la Confédération des syndicats nationaux. La ministre responsable de l'enseignement supérieur et de la science, le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française de même que la présidente de la Centrale de l'Enseignement du Québec ont accusé réception de nos lettres. Cependant, le président du comité patronal des négociations des collègues ne nous a pas répondu, pas plus d'ailleurs que le président de la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec affiliée à la C.S.N.

Il faut aussi mentionner la convention collective applicable aux enseignants des niveaux primaire et secondaire représentés par la C.E.Q.. Le président du Conseil du Trésor nous a fait une réponse intéressante, la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec et la présidente de la Centrale de l'Enseignement du Québec en ont fait autant. Le président de l'Office de la langue française a également indiqué aux parties que l'Office était prêt à les aider au besoin. Cependant, le ministre de l'Éducation n'a pas daigné nous répondre jusqu'à présent; l'Association québécoise des professeurs de français et l'Alliance des professeurs de Montréal, à qui nous avons envoyé copie de cette lettre, n'ont pas réagi non plus à notre intervention.

Quelques mois plus tard, l'Association a envoyé une copie de cette lettre et du document qui l'accompagnait à tous les quotidiens du Québec. Le Devoir a publié cette lettre en lui faisant une belle place dans son édition du 1<sup>er</sup> mai 1992. Le journal La Presse nous a indiqué son intention d'en faire autant, mais cela ne

s'est pas encore produit, sauf erreur. Aucun des autres quotidiens du Québec n'a publié notre lettre.

L'Association aurait aimé faire de même dans le cas de la convention collective applicable au personnel des hôpitaux représenté par les syndicats affiliés à la Fédération des Affaires sociales (C.S.N.) et de la convention collective applicable au personnel infirmier représenté par le Syndicat des infirmières du Québec, mais elle n'en a pas eu le temps. Elle aurait aimé aussi revenir à la charge dans le cas des conventions collectives du secteur public proprement dit, soit celles concernant les ouvriers, les fonctionnaires et ceux qu'on appelle les «professionnels», mais ce ne fut pas possible. C'est un très long travail que d'examiner le texte d'une convention collective de 200 pages pour en relever en détail les erreurs les plus criantes. Elle se propose cependant de demander aux parties de tenir compte des observations qu'elle leur a faites au moment de la dernière négociation, observations dont elles n'ont pas tenu compte ou dont elles ont tenu compte en partie seulement.

- Secteur privé

L'Association a fait des suggestions concernant la convention collective des chantiers MIL-DAVIE à Lauzon. Les parties ont en fait tenu compte d'un bon nombre des suggestions faites.

Elle a écrit à l'employeur et au syndicat dans le cas de l'aluminerie de Bécancour lorsqu'elle a appris que le syndicat avait été accrédité. Elle a ensuite appris que les négociations avaient échoué et que le différend pour la conclusion de la première convention collective était portée à l'arbitrage. Elle entend écrire ces jours-ci au tribunal d'arbitrage pour l'inviter à porter une attention particulière à la qualité de la langue de cette convention collective et à éviter en particulier les nombreuses fautes de français relevées dans les conventions collectives en vigueur dans l'industrie de l'aluminium au Québec.

- L'Association s'est adressée à l'entreprise JEAN COUTU pour lui signaler de nombreuses fautes dans son «Manuel de gestion des ressources humaines des employés cléricaux (sic) du réseau des succursales Jean Coutu». Elle a reçu un appel téléphonique et une réponse écrite de la part d'un représentant de l'entreprise qui a manifesté l'intention d'améliorer ce document.

- n) Observations concernant certains mots

- Capitol

- L'Association a réussi dans sa campagne pour faire changer la dénomination de l'édifice appelé CAPITOL à Québec. Il est maintenant dénommé CAPITOLE. Elle a réussi de même à faire changer le nom de l'Hôpital civique à Québec. Par ailleurs, elle n'a pas réussi à convaincre le Club des employés civiques de cette ville de changer de nom. Cet organisme auquel elle a écrit à deux reprises n'a même pas jugé bon d'accuser réception de ces lettres. Il faudra revenir à la charge.

- Déclaration d'impôt

L'Association s'est adressée à l'entreprise H & R BLOCK pour lui signaler qu'elle continuait d'utiliser à quelques occasions l'expression «déclaration d'impôt» au lieu de «déclaration de revenus». Cette entreprise nous a répondu qu'elle allait donner suite à nos observations.

- Stations de fax publiques

L'Association a également communiqué avec l'Office de la langue française au sujet de l'entreprise MONEXACT CORPORATION qui exploite des «stations de fax publiques - public fax stations» dans la région de Montréal en particulier. L'Office de la langue française a écrit à cette entreprise pour l'inviter à utiliser plutôt le mot «télécopieur» ou l'expression «télécopieur public».

### Commissions scolaires

Enfin, l'Association a signalé à l'ACELF (Association canadienne des Éducateurs de langue française) que les organismes, dénommés commissions scolaires au Québec, sont appelés légalement et de façon plus juste en français, conseils scolaires dans les autres provinces.

### Juridiction

L'Association a écrit à tous les membres de l'Assemblée Nationale, à tous les députés du Québec à Ottawa de même qu'aux membres du Cabinet fédéral pour leur signaler que l'emploi du mot «juridiction» était fautif pour désigner les pouvoirs d'un gouvernement. C'est le mot «compétence» qui doit être employé. Elle a également envoyé une copie de cette lettre à quelque cent-cinquante personnes du monde des médias.

### Payeurs de taxes

L'Association s'est adressée à l'Inspecteur des institutions financières pour lui faire part de sa surprise de voir que des associations étaient constituées légalement avec une dénomination comportant l'expression «payeurs de taxes». Cette expression, inusitée en français, est un calque de l'anglais «tax payers». Le mot «contribuables» est le terme bien connu dont l'emploi devrait satisfaire tout le monde. L'Inspecteur nous a assuré qu'il tiendrait compte de cette observation à l'avenir. L'Association a également communiqué avec l'Association des payeurs de taxes désabusés du Québec; celle-ci lui a fait réponse que le mot «contribuable» était un terme trop doux ne reflétant pas l'exploitation du citoyen et qu'il n'était pas assez évocateur. Passons! Elle a aussi écrit à l'Association pour la défense des payeurs de taxes (A.D.P.T.) de Saint-Augustin-de-Desmaures près de Québec. Cette fois, elle n'a pas eu de réponse.

### Valleyfield

L'Association a fait un certain nombre d'interventions pour faire remplacer la dénomination «Valleyfield» par la seule qui soit légale, soit celle de «Salaberry-de-Valleyfield». Elle est intervenue au sujet d'un panneau placé devant le Palais de justice, pour différents panneaux de signalisation sur les routes avoisinantes. Elle s'est également adressée à la Société canadienne des Postes à Ottawa et au ministère des Approvisionnements et services qui s'occupe de la poste pour le gouvernement du Québec, pour leur demander de corriger la situation. La Société canadienne des postes nous a répondu qu'elle serait prête à changer sa dénomination pourvu que le conseil municipal lui en fasse d'abord la demande. Il faudra donc continuer d'intervenir si l'on veut que le mot français «Salaberry» ait au moins autant de place que le mot anglais «Valleyfield».

### Relocalisation

Le mot «relocalisation» est utilisé de plus en plus fréquemment pour indiquer qu'une entreprise a déménagé, que des salariés ont été transférés et qu'on a décidé de reloger des pensionnaires dans un autre centre d'accueil, etc. Ce barbarisme, puisque ç'en est un, doit être écarté.

### Place

L'Association continue de faire de nombreuses interventions contre l'emploi abusif du mot «place» avec plus ou moins de succès. Nous ne mentionnons ici que les principales.

#### - Place de la Justice

L'Association a dû revenir à la charge dans le cas de la place de la Justice à Québec parce que certains services utilisent encore sur leur timbre l'expression «place de la Justice». Cette expression figure même encore dans le répertoire téléphonique du gouvernement du Québec. La situation est censée devoir être corrigée incessamment.

- Place du Canada

L'Association a tenu à vérifier ce qui en était de la place du Canada à Moscou dont les journaux ont fait état à plusieurs reprises. Le promoteur René LÉPINE a répondu que cet ensemble sera appelé «Canada Place» et non «Place du Canada». Heureusement! L'Association a envoyé un communiqué à tous les journaux à ce sujet.

- Place Casot

L'Association est intervenue auprès d'un entrepreneur pour lui signaler que la dénomination «Place Casot» pour désigner un ensemble immobilier projeté à Sillery était erronée. Elle n'a pas eu de réponse. Elle est intervenue dans le même sens concernant un projet de construction qui serait dénommée «Place Nelson» dans cette même ville. Elle n'a pas eu de réponse dans ce cas non plus. Il va falloir écrire de nouveau.

- Place de la Cité

Le journaliste Pierre CHAMPAGNE du journal Le Soleil est intervenu à trois reprises au moins pour signaler le caractère erroné de la dénomination «Place de la Cité» à Sainte-Foy pour désigner un immeuble et pour suggérer d'autres dénominations. Au moment de rédiger le présent rapport, nous apprenons que cette entreprise a acheté l'ensemble immobilier voisin appelé Place Belle-Cour et que le tout sera dénommé Place de la Cité. L'Association entend profiter de cette transformation considérable pour combattre cette dénomination.

- Place Félix-Martin

L'Association a de nouveau écrit au président du groupe SNC pour lui demander d'envisager le changement de dénomination du complexe Félix-Martin à Montréal. Elle a reçu une réponse qui lui permet d'espérer.

- Place financière

L'Association a écrit au président de Canderel Limited pour l'inviter à abandonner l'emploi de la dénomination «Place financière» pour annoncer un projet de construction. Elle s'est également adressée au président de l'Office, Monsieur Jean-Claude RONDEAU, qui a demandé à ses services linguistiques d'intervenir auprès de cette compagnie. Le vice-président a finalement répondu que cette appellation était temporaire et que l'appellation définitive serait choisie plus tard. Nous allons revenir à la charge.

- Grande Place

L'Association est toujours aux aguets lorsqu'elle entend parler d'un projet concernant l'emplacement dénommé dans le passé «Grande Place» à Québec. Elle a attiré l'attention des autorités municipales de Québec à ce sujet et celles-ci lui ont répondu que, s'il devait y avoir une place dans ce qui s'appelle actuellement l'espace Saint-Roch, ç'en serait vraiment une.

- Place de la Sorbonne

Un projet de construction dénommé «Place de la Sorbonne» devait naître à Charlesbourg. L'Association a fait de nombreuses interventions, comme l'indiquait le bulletin de décembre 1991. L'archevêque de Québec a bien voulu écrire personnellement aux autorités municipales pour appuyer notre position. Le projet ne se concrétisera pas... pour le moment.

- Place Ultramar

L'Association ayant appris qu'Ultramar allait construire à Vanier dans l'agglomération québécoise un centre immobilier dénommé «Place Ultramar» a communiqué avec cette entreprise qui a accepté d'écarter une telle dénomination. C'est ce qui fait qu'il y a maintenant un «Centre Ultramar» dans cette ville.

- Place Yorkville

Une entreprise ontarienne a décidé d'appeler «Place Yorkville» le complexe immobilier qui doit remplacer ce qui s'appelait autrefois «La crèche d'Youville». La compagnie a répondu qu'elle avait choisi cette dénomination à la suite de la suggestion d'un architecte de Montréal. Elle invoque à l'appui de sa position les ensembles «Place Ville-Marie, Place Bonaventure et Place Guy-Favreau (sic)». Elle a terminé sa lettre en disant que la langue française était forte et belle «and does not need the type of nit-picking which we detect in your letter».

- Square Berri

L'Association a appuyé la suggestion de la communauté des Soeurs de la Providence qui a demandé que l'espace appelé Square Berri à Montréal soit plutôt appelé «Place Émilie-Gamelin» en l'honneur de la fondatrice de cette communauté dont le premier bâtiment était situé sur l'emplacement du square Berri, appelé temporairement «Place du 350<sup>e</sup>».

- Action préventive

L'Association fait également une action préventive quant à l'emploi du mot «place». Lorsqu'elle apprend qu'une entreprise entend construire quelque chose qui semble important, elle s'empresse d'inviter les promoteurs à éviter de donner une dénomination erronée à leur projet. Ainsi, elle s'est adressée à la «750 Peel Corporation», à «Mirlaw Investment», à «Investissements Ménilis-Montréal» et à «Markborough Properties Ltd» de Toronto pour un centre commercial à Lévis. Elle s'est aussi adressée à quelques autres compagnies dans le même sens.

o) Formation d'un comité

L'assemblée générale avait suggéré de former un comité pour la planification d'une campagne sur la dénomination des bâtiments. Nous n'avons pas donné suite à cette suggestion de l'assemblée générale. Nous avons toutefois l'intention d'être plus respectueux de la décision de l'assemblée dans l'année qui vient. L'Association a par ailleurs travaillé de concert avec l'Office de la langue française pour la réalisation d'un dépliant sur l'emploi du mot «place» qui a été tiré à 10 000 exemplaires en français et à 1 000 exemplaires en anglais. Je ne peux passer ici sous silence l'action de M. Aimé GAGNÉ, qui est certes membre du conseil d'administration de l'Office de la langue française, mais également ou surtout membre de l'ASULF.

p) Publicité

L'Association a fait paraître une annonce à quatre reprises dans le bulletin Circuit de la Société des traducteurs du Québec. Cette démarche lui a permis d'obtenir quelques adhésions. Elle a écrit à tous les bureaux de Communications-Québec pour les informer de son existence et leur envoyer de la documentation afin qu'ils puissent répondre aux demandes de renseignements qu'ils reçoivent. La F.T.Q. a publié dans son bulletin de liaison deux articles intéressants sur notre association. Enfin, le journal «Les Enseignants» a largement ouvert ses colonnes à l'ASULF qui lui en est reconnaissante.

q) Dénomination de l'Association

L'an passé et il y a deux ans, je posais la question : L'ASULF doit-elle garder sa dénomination actuelle ou doit-elle en adopter une nouvelle? J'ajoutais : Pour les uns, la dénomination et le sigle ne sont pas beaux, pour d'autres, le mot «usagers» fait utilisateurs de métro et est trop large parce que tous les francophones sont des usagers. D'autres enfin, plus précisément des femmes, signalent que la dénomination actuelle est sexiste parce qu'elle ne reflète pas leur présence dans l'Association. Pour leur donner satisfaction, il faudrait que l'Association devienne l'Association des usagères et des usagers de la langue française ou encore des usagers-ères. Que faire alors?

Je dois confesser qu'il n'y a pas eu de manifestation bruyante devant les bureaux de l'ASULF, que je n'ai pas été victime d'intimidation ni de tentatives de séduction et encore moins de corruption. Par ailleurs, plusieurs femmes m'ont parlé assez souvent de cette question de sorte que je sens toujours quelqu'un qui me souffle dans le dos la question

de la féminisation. Indépendamment du bien-fondé ou non de la revendication des féministes, le Bureau a jugé qu'il était préférable de modifier la dénomination actuelle qui sera toujours attaquée et de la remplacer par une autre. Je dois dire que certains ne sont pas de cet avis et pensent plutôt que la dénomination actuelle est correcte et logique, qu'elle n'est nullement sexiste et qu'il n'y a pas lieu de la changer.

Je suis fortement opposé à la solution qui voudrait qu'on ajoute le mot «usagères» au mot «usagers» dans la dénomination. Ce serait là reconnaître de façon explicite, erronée à mon point de vue, que le masculin ne peut servir de générique en français et qu'il se dit nécessairement d'un mâle et non d'une femelle. La solution me paraît être de trouver une dénomination qui écarte la difficulté que soulève la dénomination actuelle aux yeux de certaines personnes. L'Association a fait de nombreuses consultations depuis quelques années, tant auprès de ses membres que des non-membres et elle a reçu de très nombreuses suggestions. Elle en a finalement retenu un certain nombre parmi lesquelles elle a fait un choix. Le Bureau a recommandé comme dénomination «Association pour la promotion d'un français de qualité». Je tiens à dire toutefois qu'il ne s'agit pas d'un choix irrévocable et que le Bureau est disposé à examiner toute solution venant de l'assemblée. En d'autres mots, un rejet de notre suggestion ne serait pas vu comme une motion de censure. J'espère que la documentation qui vous sera remise au cours de l'assemblée au moment de l'étude de cette question vous permettra de faire un choix éclairé.

#### r) Réflexion

Le recrutement de l'Association a stagné puisque son effectif est à peu de chose près le même que l'an dernier. Nous avons certes recruté de nouveaux membres, mais nous en avons perdu d'autres qui n'ont pas renouvelé leur adhésion; il y en a qui avaient une bonne raison : ils sont décédés. Comme je l'ai indiqué au début du présent rapport, l'Association fera une campagne auprès des membres de l'ordre professionnel des traducteurs et interprètes agréés du Québec et auprès de plus de 400 membres du Barreau et de 100 membres de la Chambre des notaires. Nous espérons que cette démarche nous vaudra quelques adhésions nouvelles. Nous avons l'intention de procéder à l'avenir par catégorie professionnelle pour faire le recrutement. Nous allons aussi insister auprès de chaque membre pour qu'il pense sérieusement au recrutement dans son entourage.

<sup>O. n. d. v.</sup> Vous verrez par les états financiers que nous avons dépensé plus de 5 000 \$ en traitement de texte. Vous devinez facilement que la gestion des adhésions et le maintien à jour du fichier représentent une certaine quantité de travail, que la correspondance, qui est volumineuse, nécessite beaucoup de temps. Le fonctionnement de l'Association mobilise en somme une personne au moins quatre jours par semaine. De plus, sans le travail bénévole de plusieurs, l'Association ne pourrait fonctionner comme elle l'a fait jusqu'à présent. À mesure que les années passent, il devient important de penser de plus en plus sérieusement et pour vrai à avoir un petit local, ne serait-ce que pour y recevoir les trois classeurs et une personne qui puisse y travailler.

J'écrivais l'an passé que l'Association ne devrait pas trop éparpiller ses efforts. Nous n'avons pas tenu parole. Il y a eu beaucoup d'interventions ponctuelles, dont plusieurs à la suggestion de certains de nos membres. À l'examen, je constate que nos interventions, même si elles sont nombreuses, sont tout de même concentrées sur quelques sujets : les lois et les règlements, les avis publics, les conventions collectives et la dénomination de bâtiments. Nous ne prévoyons pas devoir changer de cibles parce qu'il y a beaucoup à faire dans les secteurs que nous avons choisis, mais nous allons faire porter nos efforts sur certains points particuliers.

L'Asulf a peut-être la réputation de faire uniquement la chasse aux fautes. Même si cette perception est assez juste, il n'en demeure pas moins que cette action de l'Association est nécessaire à ce moment-ci. On ne peut accepter que les écrits destinés au public continuent d'être remplis de fautes. À ce point de vue, il est inconcevable que les conventions collectives conclues par l'État avec ses salariés «les plus instruits» ne respectent pas la langue française. C'est à n'y rien comprendre. Il y a matière à réflexion et place

pour l'action. Je rappelle que le bon usage de la langue au Québec est un aspect primordial pour l'avenir du français. Malheureusement, beaucoup de nos gens, même parmi nos dirigeants, ne semblent pas en être conscients. Voilà une raison de plus pour travailler fort!

Même si notre action a une certaine efficacité, il faut être conscient que celle-ci le serait encore plus si la presse et la radio, pour ne pas dire la télévision, faisaient écho à nos interventions. Ainsi, les 400,000 lecteurs du Journal de Montréal et du Journal de Québec n'ont jamais entendu parler de l'ASULF. Le Soleil de Québec est vraiment le quotidien dans lequel il est le plus souvent question de nous. Quelques stations de radio ont parlé de l'ASULF à quelques reprises, pas plus.

N'hésitez pas à faire des suggestions pour que l'ASULF réussisse à intéresser les médias à la qualité de la langue, et partant à elle-même.

Certains chuchotent que notre association fait le travail de l'Office de la langue française et que cet organisme devrait même appuyer les démarches que nous faisons dans des cas précis. Cela s'est produit une fois à ma connaissance, soit lorsque l'OLF est intervenue auprès du propriétaire de la tour dite «Place Victoria» qui est devenue la «Tour de la Place-Victoria».

Il semble pour le moment qu'il soit plus facile d'obtenir l'aide et la collaboration de l'OLF en procédant comme on l'a fait pour le dépliant que cet Office a réalisé sur le mot «place». C'est une voie que nous avons l'intention d'examiner avec l'OLF au cours de l'année.

Dans un autre ordre d'idées, en pensant à l'avenir de l'ASULF, nous pensons aux revenus. Vous constatez comme moi que ce sont les subventions de l'État qui permettent à l'Association de fonctionner. Il est difficile d'espérer davantage de la part des membres. La voie serait-elle de regarder du côté des membres collectifs qui pourraient être plus nombreux? Il est difficile de faire des projets à moyen terme lorsqu'on vit à même des subventions discrétionnaires.

Penser à l'avenir de l'Association, c'est aussi s'assurer de la constitution d'une équipe qui dirige et qui anime, d'un bureau qui assure la continuité. L'ASULF ne doit pas être l'affaire d'une personne, comme certains amis me le font observer. Il faut donc trouver des personnes qui ont le goût et le temps de s'impliquer activement. Je suis bien conscient que je dirige l'Association depuis six ans et que mes cheveux noirs se font de plus en plus discrets. Alors!

En terminant, je tiens à remercier François LAVALLÉE qui était vice-président, qui m'a informé qu'il ne pouvait accepter un second mandat pour des raisons personnelles très valables. Je le remercie du travail qu'il a fait au cours des dernières années en cette qualité. Il m'a assuré cependant que l'ASULF pourrait compter sur lui pour des démarches ponctuelles.

Je remercie également de leur coopération, les autres membres du Bureau, MM. SPARER et GIASSON.

Enfin, je dis merci à vous tous ici présents.

Le président,



Robert AUCLAIR

## STATISTIQUES

au 31 mars 1992

Nombre total des membres:	1986:	38
	1987	60
	1988:	85
	1989:	111
	1990:	153
	1991:	199
	1992:	207

RÉPARTITION DES MEMBRES			
Région	89-90	90-91	91-92
Montréal	48	79	83
Québec	61	70	67
Saguenay	13	14	14
Outaouais (Québec et Ontario)	12	12	14
Estrie	4	7	8
Est du Québec	0	4	4
Mauricie	0	3	5
Abitibi	0	2	3
Beauce	0	2	1
Autres endroits*	15	6	8
Total	153	199	207

\* Autres endroits

Argentine  
Berne, Suisse  
Bruxelles, Belgique  
Drummondville

London, Ontario  
Thetford-les-mines  
Toronto, Ontario  
Whitehorse, Yukon

## COTISATIONS

<u>Montant</u>	<u>Membres</u>			<u>Montant</u>	<u>Membres</u>		
	89-90	90-91	91-92		89-90	90-91	91-92
10,00 \$	61	108	37	35,00 \$	1	2	2
15,00 \$	5	9	68	40,00 \$	2	0	2
20,00 \$	29	40	18	50,00 \$	11	13	12
25,00 \$	16	23	34	90,00 \$	0	1	0
30,00 \$	2	1	9	100,00 \$	1	2	2

L'ASULF compte 200 membres individuels au 31 mars 1991 et 7 membres collectifs.

20 membres, dont 3 membres collectifs, n'ont pas renouvelé entre le 1<sup>er</sup> avril 1991 et le 31 décembre 1991.

28 nouvelles adhésions ont été reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 1991 et le 31 mars 1992.

**LISTE DES MEMBRES COLLECTIFS  
AU 31 MARS 1991**

Nombre de membres collectifs: 7 (8 en 90-91) (7 en 89-90)

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

ALLIANCE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE MONTRÉAL

ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (ACELF)

J.M. BÉCHARD INC.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

MOUVEMENT IMPÉRATIF FRANÇAIS

MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES

(anciennement Mouvement national des Québécois)

Les membres collectifs suivants n'ont pas renouvelé:

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS D'OLYMPIA C.S.N.

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DES PÂTES ET PAPIERS

ALMA INC.

Le 30 avril 1992